UBO Université de Bretagne Occidentale | DiViCC Direction vie de campus et culture

Cadre réservé à la scolarité
Demande concernant une exonération ❑
un remboursement ❑
Étudiant assujetti aux droits différenciés : non ❑
à taux plein ❑ partiellement exonéré ❑

DEMANDE DE REMBOURSEMENT OU D'EXONERATION DES DROITS D'INSCRIPTION ANNEE 2026-2027

1- Renseignements concernant votre situation

Nom : ..... Prénoms : .....

N° d'étudiant : .....

Date de naissance : ..... Nationalité : .....

Adresse : .....
.....
.....

Situation de famille :
❑ Célibataire ❑ Marié ❑ Pacsé ❑ vie maritale ❑ Divorcé ❑ Veuf

Avez-vous déposé une demande de bourse ? oui ❑ non ❑
Avez-vous reçu un avis favorable à cette demande ? oui ❑ non ❑
En cas de refus, précisez le motif du refus .....
.....
.....

Avez-vous déjà bénéficié du remboursement des droits d'inscription ? oui ❑ non ❑
Si oui précisez pour quelle(s) année(s).....

Êtes-vous stagiaire de formation professionnelle ? oui ❑ non ❑
Êtes-vous salarié ? oui ❑ non ❑ Si oui, plein temps ❑ temps partiel ❑ (quotité ..... %)

2- Renseignements sur votre conjoint (le cas échéant)

Nom : ..... Prénoms : .....
Profession : .....
Le conjoint est-il boursier ? oui ❑ non ❑

3- Renseignements complémentaires concernant votre famille

	Parent 1	Parent 2
Nom – Prénom		
Age		
Profession		
Situation particulière : Veuf, séparé, divorcé, remarié ou vie maritale, … (+ date)		

Nombre total de vos frères et sœurs : ..... dont encore à charge des parents : .....

Nom et prénom des frères et sœurs	Année de naissance	Situation professionnelle ou scolaire

Nombre d'enfants à charge de l'étudiant : .....

Nom et prénom des enfants	Année de naissance

4- Diplôme préparé cette année et études antérieures

Année d'obtention du baccalauréat (ou équivalent) : .....

Diplôme préparé en 2026/2027 : .....

Montant de vos frais d'inscription 2026/2027 : .....
Paiement en plusieurs fois : non ❑ 3x ❑ 5x ❑
Si paiement en 3x ou 5x, date de la dernière échéance : .....

Année	Établissement	Formation(s) suivie(s)	Validé
2025/2026			oui ❑ non ❑
2024/2025			oui ❑ non ❑
2023/2024			oui ❑ non ❑
2022/2023			oui ❑ non ❑
2021/2022			oui ❑ non ❑

5- Budget mensuel de l'étudiant

À compléter précisément

Ressources (en euro)		**Dépenses (en euro)**	
Salaire régulier		Loyer	
Bourse		Gaz et Electricité	
CAF		Eau	
Aide familiale		Mutuelle / assurance	
Aide ponctuelle		Alimentation	
Prêt bancaire		Téléphone / internet	
Autres (à préciser)		Transport	
		Pensions familiales	
		Prêt bancaire	
		Autres (à préciser)	
Total		**Total**	

UBO Université de Bretagne Occidentale | DiViCC Direction vie de campus et culture

DOCUMENTS A FOURNIR ET À DEPOSER
ACCOMPAGNÉS DE CE FORMULAIRE
AUPRÈS DE VOTRE SCOLARITÉ

- Lettre de demande motivée
- Justificatif d'identité et/ou justificatif de statut
- Photocopie du livret de famille
- RIB
- Justificatif de ressources :
    - Avis d'imposition ou de non-imposition ou justificatif des ressources annuelles fourni à la préfecture
    - Copie des 3 derniers bulletins de salaire
    - Pour les étudiants internationaux : justificatifs des ressources annuelles fourni à la préfecture.
- Tout autre justificatif permettant d'apprécier la situation individuelle de l'étudiant ou l'étudiante

L'absence de justificatif devra être motivée.
Pour les documents en langue étrangère, les documents doivent être accompagnés d'une traduction en français.
Toute demande incomplète se verra rejetée.
La commission se réserve le droit de demander d'autres documents permettant d'apprécier la situation sociale de l'étudiant.

Je certifie exacts les renseignements portés sur cet imprimé, sachant que toute erreur ou omission dans ces renseignements peut entraîner le rejet de ma demande.

Les fausses informations sont passibles de poursuites.

Demande de remboursement faite à ..... le .....

Signature :

UBO Université de Bretagne Occidentale | DiViCC Direction vie de campus et culture

REMBOURSEMENT OU EXONERATION DES DROITS D'INSCRIPTION ANNEE 2026-2027

Note d'informations

Rappel de la réglementation :

Le code de l'éducation (art. R719-49, R719-4-1 et R719-50) prévoit trois types d'exonération :

- Exonération de plein droit pour les bénéficiaires d'une bourse d'enseignement accordée par l'Etat et les pupilles de la nation.
- Exonération de plein droit pour les étudiants étrangers qui relèvent d'un accord ou d'un programme de mobilité prévoyant une réciprocité effective avec l'établissement étranger.
- Exonération individuelle pour les étudiants qui en font la demande en raison de leur situation personnelle. Les décisions d'exonération sont prises par le président de l'Etablissement, après réunion de la commission d'exonération des droits d'inscription en application de critères généraux fixés par l'établissement et dans la limite de 20% des étudiants inscrits. Cette exonération peut être accordée de manière totale ou partielle.

Objet de l'exonération :

Seuls sont susceptibles d'exonération les **DROITS D'INSCRIPTION** soit, pour 2026/2027 :

Cursus d'inscription	Droits classiques	Droits différenciés
Licence	178 €	2 902 €
Master	255 €	3 950 €
Doctorat	398 €	398 €

En cas d'inscription supplémentaire, celle-ci n'est pas exonérable.

L'exonération peut être totale (et conduire au remboursement des sommes déjà versées) ou partielle.

Procédure :

Le dossier doit être déposé auprès de votre scolarité

- **Avant le 30 octobre 2026** pour passage en commission avant la fin de l'année 2026 ;
- **Avant le 29 janvier 2027** pour passage en commission au début de l'année 2027.

Dans le cadre de cette procédure, vous avez également la possibilité de soumettre votre situation au service social de l'UBO ou du CROUS.

Critères de l'exonération :

Les critères sont de deux ordres, pédagogiques et sociaux, sans pouvoir être séparés les uns des autres. Le barème de ressources est le même que celui relatif à l'attribution des bourses sur critères sociaux de l'enseignement supérieur (Arrêté du 26 mars 2026 fixant les plafonds de ressources relatifs aux bourses d'enseignement supérieur du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'espace pour l'année universitaire 2026-2027).

En règle générale, sont exclues de l'exonération les demandes émanant :

→ ***D'étudiants inscrits à un Diplôme d'Université (D.U.)***

→ ***D'étudiants ayant un Master (ou plus) et demandant une inscription en Licence***

→ ***D'étudiants inscrits en CPGE***

La décision de remboursement ou d'exonération partielle n'a pas de de caractère automatique. Elle est prise en fonction de la situation personnelle et des justificatifs fournis.